
Conseil Municipal du 11 juin 2024
Procès-Verbal

Convocation : le 06 juin 2024

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 11 juin 2024 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2024
- ✧ Vote de subvention
- ✧ Délibération en vue de l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel après avis du comité social territorial
- ✧ Installation agricole

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 11 juin 2024, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie BEL, Philippe DONCHE, Hélène DUVILLARD, Katia DUPRAZ, David FRAPSAUCE, Alexandre ROSAY, Christian NAMBRIDE, Marianne CARRIER, Stéphanie FALCONE, Carole VENANT, Erick DUPUIT

Absents excusés : Christine Billieux, Jean-Philippe Thevenod, Mikaël Desalmand

** Désignation du secrétaire de séance*

Carole Venant est nommée secrétaire de séance.

** Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2024*

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

** Intervention des enseignants de Burdignin*

Le conseil municipal a reçu les enseignants qui ont présenté leur projet de peinture au sol dans la cour de l'école et leur nécessité afin de canaliser les enfants pendant les récréations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et décide de demander des devis à plusieurs entreprises de peinture afin que celles-ci soient effectuées avant la prochaine rentrée des classes. D'autre part, le conseil municipal ne donne pas son accord aux peintures murales demandées.

** Vote de subvention (D2024-12)*

Après présentation du dossier de demande de subvention reçu en mairie et renseignements pris auprès des mairies de la Vallée verte sur leur éventuelle participation, le Conseil Municipal VOTE la subvention suivante :

- Confrérie de la Petite Branche : 150 euros

** Délibération en vue de l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel après avis du comité social territorial (D2024-13)*

Les élus ayant donné son accord lors de la dernière réunion de conseil municipal sur le projet d'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnel au bénéfice des agents concernés, la délibération peut donc être prise étant donné que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion 74 a donné un avis favorable à l'unanimité.

** Installation agricole*

Monsieur Philippe Donche, après lecture du courrier de la FDSEA par Mr Le Maire, expose au conseil municipal le projet de Monsieur Loïc Condevaux consistant à créer un élevage de poulets chez « Pierroton » et qui s'implanterait en zone ACO (Zone agricole supportant des corridors écologiques).

Compte tenu que cette zone interdit toute construction et dans le but d'étudier les options possibles, une réunion organisée par le conseiller départemental de notre canton Mr Joel Baud-Grasset et intégrant la DDT, la chambre d'agriculture, les représentants de la FDSEA, le directeur du SCOTT, notre urbaniste, le pétitionnaire ainsi que Mr le Maire et ses adjoints a eu lieu en mairie le 18 avril 2024.

Il a été convenu lors de cette réunion que l'évolution de notre règlement d'urbanisme en vue de redéfinir l'assiette des zones ACO ne pourrait éventuellement se faire qu'à l'issue de la révision du SCOT en cours, document qui précise notamment l'assiette de ces corridors. En effet, le risque de devoir réaliser une enquête environnementale spécifique qui entrainerait une procédure longue et coûteuse est trop important, ceci sans garantie de résultat.

Toutefois, pour ne pas complètement bloquer ce projet, il a été suggéré, en parallèle de l'obtention de son statut d'agriculteur, de se projeter avec les surfaces existantes classées en zone Agricole tout en considérant que la commune n'avait pas l'intention d'engager des démarches contre la mise en place des clôtures amovibles nécessaires au démarrage de l'activité et qui seraient partiellement situées en zone ACO.

Une réponse au courrier de la FDSEA sera donc formulée dans ce sens.

Fin de la réunion à 20 h